

---

**POLITIQUE**

En vigueur le : 24 avril 2017

Domaine : Administration

Révisée le :

---

## **CITOYENNETÉ À L'ÈRE NUMÉRIQUE**

### **ÉNONCÉ**

Les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont une incidence importante sur l'apprentissage, l'enseignement et l'éducation. Le Conseil scolaire catholique MonAvenir donne accès à ces ressources à ses élèves, son personnel ainsi qu'aux membres de la communauté, faisant ainsi d'eux des citoyens de l'ère numérique.

La citoyenneté à l'ère numérique englobe tous les aspects de la vie en ligne. Le citoyen de l'ère numérique a recours aux TIC pour apprendre, s'informer, se forger une opinion, échanger avec ses concitoyens et s'exprimer dans un espace public.

L'accès aux TIC facilite la communication, l'apprentissage, l'enseignement et le travail en fournissant l'occasion de participer à des activités éducatives, collectives et coopératives. Le Conseil vise ainsi à créer un milieu d'apprentissage moderne, adapté aux réalités de l'ère numérique.

En accord avec la vision du ministère de L'Éducation, le Conseil se donne pour objectif de développer le plein potentiel de tous les apprenants et de former des citoyens engagés qui seront préparés au monde axé sur la technologie, sans frontière, et auront développé la pensée critique et l'imagination qui leur permettront de créer les emplois de demain.

La présente politique s'applique à toutes les ressources des technologies de l'information et des communications du Conseil, quel qu'en soit l'utilisateur (élève, membre du personnel, ou toute autre personne de la communauté amenée à utiliser ces ressources).

### **BUT**

Afin que le citoyen de l'ère du numérique puisse participer activement et de façon positive à la vie numérique, il doit comprendre et utiliser intelligemment les TIC. Il doit également développer les compétences qui lui permettront de discerner les risques et de veiller à sa sécurité ainsi qu'à celle des autres.

C'est dans ce but que le Conseil pose un cadre pour l'usage de ces technologies à l'attention de sa communauté et s'attend à ce que celles-ci soient utilisées de façon professionnelle et appropriée.

Le Conseil invite, entre autres, les citoyens de l'ère numérique à :

- Agir avec respect, civisme et de manière éthique dans l'utilisation des TIC.
- Utiliser la technologie de manière positive et significative.
- Pratiquer l'utilisation sécurisée, légale et responsable des TIC.
- Maintenir un climat positif, inclusif et tolérant pour tous, qui soutient la collaboration, l'apprentissage et la productivité quant à l'utilisation de la technologie.
- Éviter de publier ou de divulguer des informations personnelles et au sujet des autres.
- Se familiariser avec la protection en ligne.
- Assurer sa sécurité et gérer les risques.
- Connaître ses droits et ses responsabilités.
- Saisir les grands enjeux liés à la technologie.
- Être sensibilisé au respect et à la protection de la vie privée en tenant compte de l'étendue des renseignements que nous transmettons et auxquels nous accédons grâce aux réseaux électroniques.

### À PRESCRIRE

Toute personne qui utilise les ressources TIC du Conseil sur le réseau ou la propriété du Conseil accepte tacitement de se conformer aux modalités de la présente politique et des directives administratives en découlant.

### DIRECTIVES ADMINISTRATIVES AFFÉRENTES

- D.A ADM.26.2 - Utilisation du réseau et des TIC du Csc MonAvenir
- D.A ADM.26.4 - Utilisation des appareils numériques personnels
- D.A ADM.26.5 - Plan de citoyenneté à l'ère numérique
- D.A ADM.26.6 - Communications électroniques
- D.A ADM.26.7 - Utilisation des médias sociaux
- D.A ADM.26.3 - Accès à distance

### Références

Loi C-13